

Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@pdgconseils.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE EN 2 LOTS DE VENTE**

**Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13009),
36, boulevard Paul Claudel, cadastré section 853 H
n°142 pour 1 a 50 ca.**

1^{er} LOT DE VENTE :
UN STUDIO de 13,95 m² au 1^{er} étage (lot 6)

MISE A PRIX : QUINZE MILLE EUROS (15.000 €)

2^{eme} LOT DE VENTE :
UN STUDIO de 13,25 m² au 1^{er} étage (lot 7)

MISE A PRIX : QUINZE MILLE EUROS (15.000 €)

Visite le Lundi 12 Octobre 2020 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution **du Tribunal Judiciaire de Marseille,**
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier en

copropriété situé à MARSEILLE
(13009), 36, boulevard Paul Claudel,
consistant en un bâtiment d'habita-
tion élevé d'un étage sur rez-de-
chaussée cadastré section 853 H

n°142, lieudit 36 boulevard Paul Claudel pour 1 a 50 ca,

1^{er} LOT DE VENTE :

Le lot de copropriété numéro SIX (6) :

La propriété exclusive et particulière d'un studio auquel on accède par l'escalier intérieur de l'immeuble et situé sur le 1^{er} étage sur le boulevard Paul Claudel côté Nord, composé d'un séjour, coin cuisine et salle d'eau avec water-closet,

Et les 86/1.000^{èmes} indivis de la propriété du sol et des parties communes générales au bâtiment,

Et les 86/1.000^{èmes} indivis des parties communes générales,

Et les 112/1.000^{èmes} indivis des parties communes spéciales.

2^{eme} LOT DE VENTE :

Le lot de copropriété numéro SEPT (7) :

La propriété exclusive et particulière d'un studio auquel on accède par l'escalier intérieur de l'immeuble et situé au 1^{er} étage sur le boulevard Paul Claudel côté Nord composé d'un séjour, coin cuisine, et salle d'eau avec water-closet,

Et les 83/1.000^{èmes} indivis de la propriété du sol et des parties communes générales au bâtiment,

Et les 83/1.000^{èmes} indivis des par-

ties communes générales,
Et les 107/1.000^{èmes} indivis des parties communes spéciales.

D'après le procès-verbal de description

Maître Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 24 juillet 2019 un procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que les deux studios sont situés au 1^{er} étage.

1/ PREMIER LOT DE VENTE :

Ce studio se compose d'un séjour, d'un coin cuisine et d'une salle d'eau avec WC.

Les lieux étaient alors loués suivant bail du 4 août 2016 moyennant un loyer mensuel de 450 euros charges comprises.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **13,95 m²**.

2/ SECOND LOT DE VENTE :

Ce studio se compose d'un séjour, d'un coin cuisine et d'une salle d'eau avec WC.

Les lieux étaient alors loués suivant bail du 10 août 2017 moyennant un loyer mensuel de 450 euros charges comprises.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY stipule

une surface loi Carrez de **13,25** m².

Les locataires des deux lots de vente auraient respectivement quitté les lieux depuis l'établissement du procès-verbal de description.

Les deux studios seraient à présent occupés par de nouveaux locataires suivant baux conclus postérieurement à la signification du commandement de payer au débiteur.

Le syndic de la copropriété n'a pas pu être identifié.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, société anonyme au capital de 160.995.996 €, immatriculée au RCS de Nanterre, N° SIREN 382 506 079 dont le siège sis 16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999 - 92919 LA DEFENSE CEDEX, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL - AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables

uniqueent si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet

<http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 -

f.hoffmann@pdgconseils.co
TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon - Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 9 septembre 2020.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat